



Fiche technique : L'autonomie alimentaire

Élections fédérales 2021

La pandémie de COVID-19 nous a fait réaliser à quel point il est important de tendre vers une certaine autonomie alimentaire pour nourrir notre monde, mais également pour soutenir notre secteur agroalimentaire. L'autonomie alimentaire implique la consommation locale, mais aussi l'approvisionnement.

Le Québec est un exportateur net de produits agroalimentaires et ne peut remettre en question ses activités sur le commerce international. Or, plusieurs mesures peuvent être mises en place afin de permettre à nos producteurs et à nos petits transformateurs de mieux vivre, tout en assurant aux consommateurs des produits de qualité.

La responsabilisation du consommateur et un réel virage vers l'économie plus locale passent inévitablement par une plus grande transparence en matière d'innocuité et d'étiquetage. La question de l'autonomie alimentaire doit être abordée sous plusieurs angles.

Commerce international:

- Miser sur la diversification des sources d'approvisionnements, grâce aux accords commerciaux avec différents partenaires;
- Protéger le système de gestion de l'offre tout en permettant aux secteurs qui dépendent des marchés étrangers de négocier de nouveaux marchés;
- Déterminer des principes de protection des producteurs et des transformateurs afin que ces derniers ne soient plus pris en otage par des conflits commerciaux ou des bris de contrats :
 - **Exemple :** La Chine avait suspendu l'importation de porc et de bœuf canadiens en 2019 suite « à une plainte des autorités chinoises selon laquelle une cargaison de produits de porc aurait été contaminée à la « ractopamine »¹.
 - **Exemple :** Les producteurs maraîchers qui, s'ils perdent des contrats, perdent également les produits invendus, la plupart de leur marchandise étant périssable.

Règlementation fédérale:

- Se doter de la réglementation adéquate afin de s'assurer que les produits étrangers qui entrent au Canada, soient assujettis aux mêmes normes que ceux d'ici :
 - En bref, si le produit ne peut pas être produit ici, selon nos normes, il ne devrait pas pouvoir être importé et vendu au Canada.

¹ https://plus.lapresse.ca/screens/0f66849e-b347-41b4-be0f-bc5f2b6775b0__7C__0.html



- Encourager le développement de la capacité locale d'abattage afin de réduire l'impact du transport sur le bien-être des animaux, de l'environnement; en plus de faire épargner temps et argent aux producteurs et aux transformateurs ainsi que réduire le gaspillage et les possibilités « d'euthanasies humanitaires »².
- Encourager la recherche et développement afin d'identifier des solutions vertes et efficaces pour soutenir les producteurs et les transformateurs dans la transition technologique et énergétique. Exemple : Développer des variétés de fruits et légumes adaptées à la culture en serre afin de limiter les importations.
- Revoir les principes en vertu desquels est déterminé l'innocuité des aliments que l'on consomme et ce à partir de quoi ils sont composés ou cultivés (semences, aliments, pesticides), de façon à :
 - Utiliser des données scientifiques probantes et non se fier d'emblée aux informations fournies par l'industrie;
 - Appliquer le principe de précaution.

Consommation :

Lors du prochain partenariat fédéral-provincial sur l'agriculture, mise en place d'un programme supportant chaque province dans ses efforts de promotion d'achat local.

² [Un protocole d'urgence pour éviter l'euthanasie de milliers de porcs | Radio-Canada.ca](https://www.radio-canada.ca/actualite/monde/2020/09/22/protocol-euthanasie-porc/)